

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT
201 RUE DES SOURCES
19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL
Du 27 septembre 2022

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 27 septembre 2022 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Mr DELAGE Alain.

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Date d'affichage : 20 septembre 2022

délégués présents :

Messieurs BARATAUD et VERGNE (CHANTEIX)
Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)
Monsieur MOREIRA (CORNIL)
Monsieur SOULIER (FAVARS)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur SOULARUE (STE FEREOLE)
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

délégués absents et excusés :

Monsieur ESCURE (CORNIL)
Monsieur JAUVION (FAVARS)
Messieurs MOUSSOUR et RIGOUX (LE CHASTANG)
Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)
Monsieur BOUYOUX (STE FEREOLE)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat
Madame PAGET (CPIE), Monsieur BERNARD (SOCAMA)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 15 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Madame MAURY

Ordre du jour :

- Travaux de renouvellement de réseau secteur de Puy Marut à Cornil : Choix de l'entreprise
- Décision modificative : virement de crédits section d'exploitation du budget
- Avenant sur marché Miane pour travaux de Saint Mexant et Favars
- Point de situation sur les dossiers en cours
- Questions diverses

Mr le Président informe les membres du Comité Syndical d'une modification dans l'ordre du jour en raison des interventions de Mme PAGET et de Mr BERNARD. Il indique également que de nouveaux dossiers seront présentés et soumis à délibération pour certains.

Mr le Président donne la parole à Mme PAGET (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement - CPIE) pour un point sur le captage prioritaire et la mise aux normes de la retenue de l'Eau Grande.

Concernant le captage prioritaire, le diagnostic et le recensement des terrains agricoles est fait. Le diagnostic des ruisseaux est en cours. Le SPANC (Tulle Agglo) réalise actuellement les vérifications des assainissements non collectifs. Le prochain COPIL, fixé au 14 novembre 2022, permettra d'élaborer un plan d'action afin d'améliorer la qualité et la quantité d'eau.

Concernant la mise aux normes de la retenue : la dernière vidange a eu lieu en 2020 avec l'intervention d'un pisciculteur professionnel. Actuellement la DREAL a demandé à un bureau d'étude indépendant de valider l'étude faite précédemment par le CPIE. Elle a 3 mois pour informer la DDT du résultat qui contactera le CPIE afin de clore cette instruction.

Il n'y aura pas de vidange en 2022, mais en 2023 si l'ensemble des travaux est réalisé. Les questions posées par les élus concernent la nature de ces travaux : siphon, bassin de décantation, petits barrages en amont afin de fixer les sédiments ... Avant de réaliser ces travaux un appel d'offres doit être déposé. Le SMEM décide de ne pas lancer de consultations tant que l'avis de la DREAL n'a pas été donné. Madame PAGET, ayant terminé son intervention, quitte la séance.

I. Délibération n° 2022-09-025 : Programme 2022 - commune de Cornil : renouvellement de réseau à Puy Marut Rue du Bois Monsieur et Impasse des Sourdies

Mr le Président donne la parole à Mr BERNARD (bureau d'études SOCAMA) : Il s'agit du renouvellement du réseau d'eau potable à Cornil en coordination avec le réseau d'électricité.

Mr le Président informe les membres du Comité Syndical que les travaux ci-dessus référencés ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il fait part des propositions reçues et du classement des offres (la commission des marchés publics s'est réunie à 15h ce jour).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité,
qu'il sera conclu un marché avec l'entreprise INEO RESEAUX FRANCE
sise 3 rue du Moulin de Chando à Tulle,
pour un montant de 89 717,42 € HT soit 107 660,90 € TTC
et autorise Mr le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.*

II. Délibération n° 2022-09-026 : Programme 2021 - Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau à St Mexant et Favars - Avenant au marché

Mr le Président donne la parole à Mr BERNARD (SOCAMA) pour expliquer les travaux réalisés et les motifs de dépassement des montants du marché. Pour rappel les travaux de la Lignade à Saint Mexant concernent le réseau d'eau potable, l'assainissement et l'électricité. Les branchements sont en cours de finition. Le SMEM est uniquement concerné par l'eau potable et il n'y a pas de dépassement.

Les dépassements concernent le secteur Verdier-Lavalverdier à St Mexant avec une extension de réseau (branchement de l'ancienne école non prévu initialement) et renouvellement de l'antenne, le secteur de La Croix-Rouge à Favars avec le renouvellement de l'antenne, fonçage et la rémunération d'heures de nuit pour des coupures/remises en eau.

Ces travaux impliquent une augmentation de 13 349,80 € HT, soit 6,35 % du prix du marché. Le montant du marché passe de 209 967,40 € HT à 223 317,20 € HT.

Mr le Président propose d'établir un avenant au marché de l'entreprise MIANE et VINATIER pour ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant pour la réalisation des travaux cités ci-dessus et tous les documents afférents.

Mr BERNARD, ayant terminé son intervention, quitte la séance

III. Délibération n° 2022-09-027 : Budget principal 2022 - Décision modificative n°2 portant virement de crédits en section d'exploitation du chapitre chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 014.

Mr le Président donne la parole à Mme GERAUD : la modification porte sur le reversement de la redevance pollution de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La somme inscrite au budget principal de 157 000 € n'est pas en adéquation avec la redevance pollution 2022 au titre de l'activité 2021 : 157 135 €.

Mr le Président propose de modifier les lignes budgétaires :

Diminution des crédits du chapitre 022 - Dépenses imprévues de 135 €

Augmentation des crédits du chapitre 014 - compte 701249 de 135 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise Mr le Président à procéder à la décision modificative n°2 au Budget Principal 2022 et à signer tous les actes y afférents.

IV. Délibération n° 2022-09-028 : Travaux d'aménagements de la retenue d'eau - acquisition de terrains

Mr le Président explique la nécessité d'acquérir des parcelles appartenant à Mr PERRIER, en aval de la retenue afin d'aménager un bassin de décantation pour les vidanges futures.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte l'acquisition des parcelles divisées issues du bornage du terrain de Mr PERRIER d'une surface de 66 ares et 89 centiares pour un montant de 5 000 € comprenant la valeur du foncier mais aussi 4 années de marge brute sur cette surface, autorise Mr le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

V. Délibération n° 2022-09-029 : Modalités d'application des dégrèvements de consommation sur les factures d'eau suite à une fuite après compteur.

Mr le Président propose d'actualiser la délibération n°2022-03-006 du 9 mars 2022. Il donne lecture des nouvelles modalités qui seront applicables sur l'ensemble du territoire du SMEM.

1^{ère} modification Pièces justificatives : modalités étendues à la réparation effectuée par l'abonné lui-même sous réserve que les agents du SMEM contrôlent sur place la réparation.

2^{ème} modification Types de fuites : modalités étendues aux accessoires de la canalisation qui font corps avec celle-ci / les joints de raccords des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage sont des accessoires qui font partie de ces appareils et équipements. Les fuites au niveau de ces joints spécifiques sont donc, comme les fuites des appareils et équipements eux-mêmes, exclues du bénéfice de l'écrêtement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter ces propositions et autorise Mr le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concernant l'exécution de la présente délibération.

VI. Synthèse des analyses de l'ARS sur l'ensemble du réseau d'eau potable en 2021

Mr le Président donne la parole à Mr PLANAS. Concernant les données bactériologiques : la totalité des analyses est conforme. Il existe une non-conformité récurrente de métolachlore sur la station de Serbe Grande à Chameyrat : des dilutions sont régulièrement mises en place et des travaux pour mise en place de charbon actif sont projetés. Sur la commune de Chanteix, du chlorure de vinyle a été détecté ponctuellement en raison des températures élevées de l'eau dans les conduites en PVC en période d'été 2022. Des vidanges sont effectuées afin de renouveler l'eau.

VII. Information sur le chemin d'accès à la retenue de l'Eau Grande

Mr le Président indique que la Mairie de Saint Mexant est en cours d'achat du chemin d'accès à la retenue de l'Eau Grande qui est actuellement privé. Il est cédé à titre gracieux à la Mairie, et sera ainsi un chemin communal.

VIII. Délibération n°2022-09-030 : Location d'un véhicule RENAULT TRAFIC FOURGON

Mr le Président soumet la proposition de Renault Tulle pour la location d'un TRAFIC FOURGON : 80 000 km pour une durée de 48 mois et un loyer mensuel de 423,26 € HT. Cette location

se fera auprès de DIAC LOCATION. Ce contrat sera effectif à compter de la livraison du véhicule, et le paiement des loyers se fera par prélèvement par termes à échoir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition d'un TRAFIC FOURGON et accepte le contrat de location de DIAC LOCATION, autorise Mr le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires.

IX. Divers

Point sur la ressource en eau

Mr le Président et Mr BREUIL indiquent que Monsieur le Préfet de la Corrèze maintient le département en état de crise sécheresse. Les averses orageuses ne comblent pas les déficits observés sur l'ensemble du territoire.

Propositions aux écoles

Mr le Président suggère aux élus présents de contacter les directeurs et directrices des écoles primaires de leur commune afin de proposer une activité sur l'eau potable aux élèves de CM1 et CM2 : présentation en classe ainsi que la visite de la station de l'Eau grande et de la retenue sur la commune de Saint Mexant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Mr le Président déclare la séance levée à 17h15

Mr le Président,
Alain DELAGE



Mme la Secrétaire,
Cathy MAURY